



REFERENTIEL DE CERTIFICATION DU TITRE PROFESSIONNEL

Ouvrier de production horticole

Niveau V

Site : <http://travail-emploi.gouv.fr/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OPH	RC	TP-01292	03	22/06/2017	13/04/2017	1/40

1. Références de la spécialité

Intitulé du titre professionnel : Ouvrier de production horticole

Sigle du titre professionnel : OPH

Niveau : V

Code(s) NSF : 211w - Commercialisation des productions végétales, 211s - Mise en oeuvre des productions végétales, 211r - Protection des cultures-

Code(s) ROME : A1414, A1402, D1209

Formacode : 21027, 21031, 21036, 21038, 21033

Date de l'arrêté : 13/06/2017

Date de parution au JO de l'arrêté : 22/06/2017

Date d'effet de l'arrêté : 07/09/2017

2. Modalités d'évaluation du titre professionnel

(Arrêté du 22 décembre 2015 relatif aux conditions de délivrance du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi)

2.1. Les compétences des candidats par VAE ou issus d'un parcours continu de formation pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- d) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OPH	RC	TP-01292	03	22/06/2017	13/04/2017	3/40

2.2. Les compétences des candidats issus d'un parcours d'accès par capitalisation de certificats de compétences professionnelles (CCP) pour l'accès au titre professionnel sont évaluées par un jury au vu :

- a) Du livret de certification au cours d'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice des activités composant le titre visé. Cet entretien se déroule en fin de session du dernier CCP.

2.3. Les compétences des candidats pour l'accès aux CCP sont évaluées par un jury au vu :

- a) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- b) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- c) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.

2.4. Les compétences des candidats issus d'un parcours continu de formation ou justifiant d'un an d'expérience dans le métier visé pour l'accès aux certificats complémentaires de spécialisation (CCS) sont évaluées par un jury au vu :

- a) Du titre professionnel obtenu.
- b) D'une mise en situation professionnelle ou d'une présentation d'un projet réalisé en amont de la session, éventuellement complétée par d'autres modalités d'évaluation : entretien technique, questionnaire professionnel, questionnement à partir de production(s).
- c) Du dossier professionnel et de ses annexes éventuelles.
- d) Des résultats des évaluations passées en cours de formation pour les candidats issus d'un parcours de formation.
- e) D'un entretien avec le jury destiné à vérifier le niveau de maîtrise par le candidat des compétences requises pour l'exercice de l'activité du CCS visé.

Chaque modalité d'évaluation, identifiée dans le RC comme partie de la session du titre, du CCP ou du CCS, est décrite dans le dossier technique d'évaluation. Celui-ci précise les modalités et les moyens de mise en œuvre de l'épreuve pour le candidat, le jury, et le centre organisateur.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OPH	RC	TP-01292	03	22/06/2017	13/04/2017	4/40

3 Dispositif d'évaluation pour la session du titre professionnel OPH

3.1. Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Semer des végétaux Bouturer des végétaux Marcotter et diviser des végétaux Mettre en place une culture hors sol de végétaux Mettre en place une culture pleine terre de végétaux Assurer les apports en eau et en élément fertilisants sur une culture de végétaux Réaliser les opérations culturales sur des végétaux Préparer et conditionner des végétaux en fonction d'une consigne orale ou d'un bon de commande	04 h 30 min	La mise en situation professionnelle est constituée de quatre phases.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Réaliser le greffage de végétaux Réceptionner et contrôler une livraison de végétaux Aider et conseiller la clientèle pour l'achat de végétaux	00 h 40 min	L'entretien technique comprend trois parties.
▪ Questionnaire professionnel	Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices	01 h 05 min	Le questionnaire professionnel comprend trois parties.
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans Objet		Sans objet
Entretien final		00 h 20 min	Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel.
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	06 h 35 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Le candidat se présente à la session d'examen avec sa tenue de travail : veste, pantalon, chaussures de sécurité et gants de manutention.

La mise en situation professionnelle est réalisée en simultanée pour tous les candidats. La phase 4 doit être réalisée avant la troisième partie de l'entretien technique portant sur le conseil client.

À partir de consignes, le candidat réalise :

1) Une multiplication par semis, une multiplication par bouturage et une multiplication par marcottage ou division. Durée de réalisation : 01 h 20 min.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OPH	RC	TP-01292	03	22/06/2017	13/04/2017	5/40

- 2) L'empotage ou rempotage et le suivi cultural lié à cette opération d'un lot de végétaux issus de la production. Durée de réalisation : 01 h 15 min.
- 3) La plantation et le suivi cultural lié à cette opération d'un lot de végétaux issus de la production. Durée de réalisation : 01 h 15 min.
- 4) La préparation et le conditionnement d'un lot de végétaux issus de la production. Durée de réalisation : 00 h 40 min.

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

L'entretien technique est réalisé individuellement pour chaque candidat.

L'entretien technique comprend trois parties indépendantes :

- 1) Première partie portant sur le greffage de végétaux : l'entretien se déroule devant un végétal greffé par le centre organisateur en amont de la session. Le jury interroge le candidat sur la réalisation d'une greffe sur un végétal. Durée : 00 h 15 min.
- 2) Deuxième partie portant sur la réception d'une livraison de végétaux : l'entretien se déroule devant un lot de végétaux. Le jury interroge le candidat sur les opérations de contrôle et de mise en place à réaliser lors de la réception d'une livraison. Durée : 00 h 10 min.
- 3) Troisième partie portant sur le conseil client : le candidat conseille un client sur les végétaux présents dans la commande qu'il a préparée lors de la mise en situation professionnelle. Un membre du jury se met dans la situation d'un client. Durée : 00 h 15 min.

Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :

Le questionnaire professionnel comprend trois parties. Il est réalisé en présence d'un surveillant.

La première et la seconde partie sont organisées dans la continuité, la troisième partie est indépendante.

Le candidat renseigne par écrit :

- 1) Un tableau indiquant le nom botanique (genre, espèce et cultivar ou variété), ainsi que le nom français de 40 échantillons de végétaux sélectionnés par le jury sur 200 mis à disposition par le centre organisateur. Un document iconographique peut remplacer un végétal, dans une proportion ne dépassant pas 25%, lorsque la saison ne permet pas d'obtenir des échantillons représentatifs.
- 2) Un tableau indiquant le nom français de 10 échantillons (ou documents iconographiques) de maladies, adventices ou parasites des végétaux sélectionnés par le jury.
- 3) Un questionnaire à choix multiples (QCM) relatif à la protection des végétaux.

Pour les parties 1 et 2, un maximum de 4 candidats passent le questionnaire en simultané.

Pour la partie 3 (QCM) tous les candidats passent le questionnaire en simultané.

Le candidat dispose de 45 minutes pour renseigner les tableaux (parties 1 et 2), et de 20 minutes pour renseigner le questionnaire à choix multiples (partie 3).

Précisions pour le candidat VAE :

Le centre organisateur informe le candidat en amont de la session concernant la liste de 200 végétaux et la liste de maladies, adventices ou parasites des végétaux sur lesquels portent les parties 1 et 2 du questionnaire professionnel.

Le candidat se présente à la session d'examen avec sa tenue de travail : veste, pantalon, chaussures de sécurité et gants de manutention.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OPH	RC	TP-01292	03	22/06/2017	13/04/2017	6/40

3.2. Critères d'évaluation des compétences professionnelles

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Multiplier des végétaux en production horticole					
Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire	Les végétaux sont identifiés par leur nom botanique et leur nom français La maladie, le parasite, ou l'adventice est identifié par son nom français	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Semer des végétaux	Le contenant et le substrat correspondent au type de semis. Le substrat est correctement mis en place dans le contenant (épaisseur, tassement). La densité de graine correspond à l'espèce végétale et à son développement. Les semis sont positionnés sur une aire de culture adaptée. L'apport en eau est correctement évalué. Le poste de travail est organisé.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Bouturer des végétaux	Le prélèvement de la bouture permet son utilisation et n'endommage pas la plante mère La technique de bouturage est adaptée L'habillage et le repiquage des boutures permettent leur reprise L'utilisation des hormones de bouturage est effectuée à bon escient Les boutures sont homogènes Les contenants sont adaptés et correctement remplis L'arrosage et le milieu de culture sont adaptés aux espèces végétales bouturées Les boutures sont correctement étiquetées Le poste de travail est organisé	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réaliser le greffage de végétaux	Les techniques de prélèvement de greffon sont connues Les principales méthodes de greffage sont énoncées Les descriptions des principales techniques de greffage sont correctes Les conditions d'une bonne reprise de la greffe sont énoncées Les causes de l'échec d'une greffe sont analysées et transmises	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OPH	RC	TP-01292	03	22/06/2017	13/04/2017	7/40

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Marcotter et diviser des végétaux	La technique de marcottage est adaptée au végétal et à la période La technique de division de touffe est adaptée au végétal et à la période La taille des touffes ou des marcottes est adaptée Les touffes ou les marcottes sont correctement replantées Les premiers soins sont apportés aux touffes divisées ou aux marcottes	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices	Les indications portées sur l'étiquette du produit sont respectées Les EPI portés sont adaptés au produit phytosanitaire appliqué Le mode d'application de la bouillie est adapté au produit appliqué et aux végétaux Les reliquats de bouillie sont traités conformément à la réglementation Les contenants vides sont lavés, triés et évacués conformément à la réglementation Les méthodes alternatives de protection des végétaux sont connues Les règles d'hygiène et de sécurité sont respectées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mettre en place et assurer le suivi de cultures de végétaux					
Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire	Les végétaux sont identifiés par leur nom botanique et leur nom français La maladie, le parasite, ou l'adventice est identifié par son nom français	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices	Les indications portées sur l'étiquette du produit sont respectées Les EPI portés sont adaptés au produit phytosanitaire appliqué Le mode d'application de la bouillie est adapté au produit appliqué et aux végétaux Les reliquats de bouillie sont traités conformément à la réglementation Les contenants vides sont lavés, triés et évacués conformément à la réglementation Les méthodes alternatives de protection des végétaux sont connues Les règles d'hygiène et de sécurité sont respectées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OPH	RC	TP-01292	03	22/06/2017	13/04/2017	8/40

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Mettre en place une culture hors sol de végétaux	Le contenant est adapté au stade de culture du végétal Le rempotage est effectué sans endommager le végétal La disposition et le distançage des végétaux correspondent à leur stade de culture L'étiquetage est complet et ne comporte pas d'erreurs Le support installé permet le maintien du végétal	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mettre en place une culture pleine terre de végétaux	La préparation de sol crée la structure de sol nécessaire au végétal La fosse de plantation est adaptée au végétal et à son stade de culture Les distances de plantation correspondent au végétal et à son stade de culture Le mode de culture utilisé est conforme aux consignes du responsable et à la politique de l'entreprise L'étiquetage est complet et ne comporte pas d'erreurs Le support installé permet le maintien du végétal	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Assurer les apports en eau et en élément fertilisants sur une culture de végétaux	La méthode d'arrosage correspond au type de culture Les apports en eau sont suffisants et réguliers Les apports en éléments fertilisants sont correctement dosés Les éléments fertilisants organiques ou minéraux sont adaptés au végétal et à son mode de culture Les déficits en eau et les carences en éléments nutritifs sont repérés	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réaliser les opérations culturales sur des végétaux	Les techniques de tuteurage et palissage sont adaptées au type de végétal et à son stade de culture. Les techniques de taille et d'entretien sont adaptées au type de végétal et à son stade de culture. Le végétal est taillé et formé selon ses besoins et les objectifs de production. Les plaies importantes consécutives à la taille sont cicatrisées à l'aide d'un produit adapté. La zone de culture est nettoyée et les déchets sont évacués selon leur classe.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OPH	RC	TP-01292	03	22/06/2017	13/04/2017	9/40

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Réceptionner, préparer et conditionner des végétaux, conseiller la clientèle					
Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire	Les végétaux sont identifiés par leur nom botanique et leur nom français La maladie, le parasite, ou l'adventice est identifié par son nom français	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices	Les indications portées sur l'étiquette du produit sont respectées Les EPI portés sont adaptés au produit phytosanitaire appliqué Le mode d'application de la bouillie est adapté au produit appliqué et aux végétaux Les reliquats de bouillie sont traités conformément à la réglementation Les contenants vides sont lavés, triés et évacués conformément à la réglementation Les méthodes alternatives de protection des végétaux sont connues Les règles d'hygiène et de sécurité sont respectées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réceptionner et contrôler une livraison de végétaux	La conformité du bon de livraison (espèces, gabarits, quantités) est vérifiée par rapport au bon de commande La conformité des végétaux réceptionnés (espèces, gabarits, quantités) est vérifiée par rapport au bon de livraison L'état sanitaire des végétaux réceptionnés est contrôlé Les anomalies sont notifiées Les végétaux réceptionnés sont envoyés vers la zone de culture adaptée Les déchets sont triés et évacués suivant leur classe	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Préparer et conditionner des végétaux en fonction d'une consigne orale ou d'un bon de commande	Les végétaux sélectionnés correspondent au bon de commande (espèces, gabarits, quantités). Les végétaux sélectionnés sont en bon état sanitaire. L'arrachage des végétaux préserve le système racinaire. Le conditionnement des parties aériennes et des racines est adapté aux végétaux et à leur nombre. Le contenant choisi est adapté au rendu esthétique recherché. La préparation et le conditionnement des végétaux permettent leur commercialisation ou leur expédition. L'étiquetage est complet et ne comporte pas d'erreurs.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OPH	RC	TP-01292	03	22/06/2017	13/04/2017	10/40

Compétences professionnelles	Critères d'évaluation	Mise en situation professionnelle	Autres modalités d'évaluation		
			Entretien technique	Questionnaire professionnel	Questionnement à partir de production(s)
Aider et conseiller la clientèle pour l'achat de végétaux	<p>La demande du client est comprise</p> <p>Les réponses données aux questions posées par le client sont claires et pertinentes</p> <p>Le développement durable est intégré dans les arguments de vente</p> <p>Les végétaux conseillés répondent à la demande du client</p> <p>Au moins un achat additionnel est proposé au client</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Obligations réglementaires le cas échéant : Néant					

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OPH	RC	TP-01292	03	22/06/2017	13/04/2017	11/40

3.3. Évaluation des compétences transversales

Les compétences transversales sont évaluées au travers des compétences professionnelles.

Compétences transversales	Compétences professionnelles concernées
Communiquer oralement (comprendre et s'exprimer)	Aider et conseiller la clientèle pour l'achat de végétaux
	Assurer les apports en eau et en élément fertilisants sur une culture de végétaux
	Bouturer des végétaux
	Marcotter et diviser des végétaux
	Mettre en place une culture hors sol de végétaux
	Mettre en place une culture pleine terre de végétaux
	Préparer et conditionner des végétaux en fonction d'une consigne orale ou d'un bon de commande
	Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices
	Réaliser le greffage de végétaux
	Réaliser les opérations culturales sur des végétaux
	Réceptionner et contrôler une livraison de végétaux
	Semer des végétaux
Appliquer les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail	Aider et conseiller la clientèle pour l'achat de végétaux
	Assurer les apports en eau et en élément fertilisants sur une culture de végétaux
	Bouturer des végétaux
	Marcotter et diviser des végétaux
	Mettre en place une culture hors sol de végétaux
	Mettre en place une culture pleine terre de végétaux
	Préparer et conditionner des végétaux en fonction d'une consigne orale ou d'un bon de commande
	Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices
	Réaliser le greffage de végétaux
	Réaliser les opérations culturales sur des végétaux
	Réceptionner et contrôler une livraison de végétaux
	Semer des végétaux
Intégrer les principes de développement durable dans son travail	Aider et conseiller la clientèle pour l'achat de végétaux
	Assurer les apports en eau et en élément fertilisants sur une culture de végétaux
	Bouturer des végétaux
	Marcotter et diviser des végétaux
	Mettre en place une culture hors sol de végétaux
	Mettre en place une culture pleine terre de végétaux
	Préparer et conditionner des végétaux en fonction d'une consigne orale ou d'un bon de commande

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OPH	RC	TP-01292	03	22/06/2017	13/04/2017	12/40

Compétences transversales	Compétences professionnelles concernées
	Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices
	Réaliser le greffage de végétaux
	Réaliser les opérations culturales sur des végétaux
	Réceptionner et contrôler une livraison de végétaux
	Semer des végétaux

4. Conditions de présence et d'intervention du jury propre au titre OPH

4.1. Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 05 h 30 min

4.2. Protocole d'intervention du jury :

Le jury est présent pendant toute la durée de la mise en situation professionnelle, de l'entretien technique, et de l'entretien final.

Pendant la mise en situation professionnelle, le jury observe les candidats en simultané, puis évalue leur production hors de leur présence.

Pour la troisième partie de l'entretien technique, un membre du jury se met dans la situation d'un client.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

4.3. Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

5. Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session titre

Un surveillant est requis pour le questionnaire professionnel (1 h 05 min).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OPH	RC	TP-01292	03	22/06/2017	13/04/2017	13/40



REFERENTIEL DE CERTIFICATION DES CERTIFICATS DE COMPETENCES PROFESSIONNELLES

Ouvrier de production horticole

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OPH	RC	TP-01292	03	22/06/2017	13/04/2017	15/40

CCP

Multiplier des végétaux en production horticole

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Marcotter et diviser des végétaux Bouturer des végétaux Semer des végétaux	01 h 20 min	À partir de consignes, le candidat réalise une multiplication par semis, une multiplication par bouturage et une multiplication par marcottage ou division.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Réaliser le greffage de végétaux	00 h 15 min	Cet entretien est réalisé devant un végétal greffé par le centre organisateur en amont de la session. Le candidat est interrogé par le jury sur la réalisation d'une greffe sur un végétal.
▪ Questionnaire professionnel	Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire	01 h 05 min	Le questionnaire professionnel comprend trois parties.
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans Objet		Sans objet
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		02 h 40 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Le candidat se présente à la session d'examen avec sa tenue de travail : veste, pantalon, chaussures de sécurité et gants de manutention.

La mise en situation professionnelle est réalisée, en simultanée pour tous les candidats.

Le candidat dispose de 30 minutes pour réaliser une multiplication par semis, 30 minutes pour réaliser une multiplication par bouturage et 20 minutes pour réaliser une multiplication par marcottage ou division.

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

L'entretien technique est réalisé individuellement pour chaque candidat.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OPH	RC	TP-01292	03	22/06/2017	13/04/2017	17/40

Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :

Le questionnaire professionnel comprend trois parties. Il est réalisé en présence d'un surveillant.

La première et la seconde partie sont organisées dans la continuité, la troisième partie est indépendante.

Le candidat renseigne par écrit :

1) Un tableau indiquant le nom botanique (genre, espèce et cultivar ou variété), ainsi que le nom français de 40 échantillons de végétaux sélectionnés par le jury sur 200 mis à disposition par le centre organisateur. Un document iconographique peut remplacer un végétal, dans une proportion ne dépassant pas 25%, lorsque la saison ne permet pas d'obtenir des échantillons représentatifs.

2) Un tableau indiquant le nom français de 10 échantillons (ou documents iconographiques) de maladies, adventices ou parasites des végétaux sélectionnés par le jury.

3) Un questionnaire à choix multiples (QCM) relatif à la protection des végétaux.

Pour les parties 1 et 2, un maximum de 4 candidats passent le questionnaire en simultané.

Pour la partie 3 (QCM) tous les candidats passent le questionnaire en simultané.

Le candidat dispose de 45 minutes pour renseigner les tableaux (parties 1 et 2), et de 20 minutes pour renseigner le questionnaire à choix multiples (partie 3).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OPH	RC	TP-01292	03	22/06/2017	13/04/2017	18/40

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Multiplier des végétaux en production horticole

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 01 h 35 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury est présent pendant toute la durée de la mise en situation professionnelle et de l'entretien technique.

Pendant la mise en situation professionnelle, le jury observe les candidats en simultané, puis évalue leur production hors de leur présence.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Un surveillant est requis pour le questionnaire professionnel (1 h 05 min).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OPH	RC	TP-01292	03	22/06/2017	13/04/2017	19/40

CCP

Mettre en place et assurer le suivi de cultures de végétaux

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Mettre en place une culture pleine terre de végétaux Réaliser les opérations culturales sur des végétaux Assurer les apports en eau et en élément fertilisants sur une culture de végétaux Mettre en place une culture hors sol de végétaux	02 h 30 min	À partir de consignes, le candidat réalise : 1) l'empotage ou repotage et le suivi cultural lié à cette opération d'un lot de végétaux issus de la production ; 2) la plantation et le suivi cultural lié à cette opération d'un lot de végétaux issus de la production.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Sans Objet		Sans objet
▪ Questionnaire professionnel	Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire	01 h 05 min	Le questionnaire professionnel comprend trois parties.
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans Objet		Sans objet
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		03 h 35 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Le candidat se présente à la session d'examen avec sa tenue de travail : veste, pantalon, chaussures de sécurité et gants de manutention.

La mise en situation professionnelle est réalisée en simultanée pour tous les candidats.

Le candidat dispose d'1 heure 15 minutes pour réaliser l'empotage ou repotage et le suivi cultural lié à cette opération d'un lot de végétaux issus de la production, et d'1 heure 15 minutes pour réaliser la plantation et le suivi cultural lié à cette opération d'un lot de végétaux issus de la production.

Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :

Le questionnaire professionnel comprend trois parties. Il est réalisé en présence d'un surveillant.

La première et la seconde partie sont organisées dans la continuité, la troisième partie est indépendante.

Le candidat renseigne par écrit :

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OPH	RC	TP-01292	03	22/06/2017	13/04/2017	21/40

1) Un tableau indiquant le nom botanique (genre, espèce et cultivar ou variété), ainsi que le nom français de 40 échantillons de végétaux sélectionnés par le jury sur 200 mis à disposition par le centre organisateur. Un document iconographique peut remplacer un végétal, dans une proportion ne dépassant pas 25%, lorsque la saison ne permet pas d'obtenir des échantillons représentatifs.

2) Un tableau indiquant le nom français de 10 échantillons (ou documents iconographiques) de maladies, adventices ou parasites des végétaux sélectionnés par le jury.

3) Un questionnaire à choix multiples (QCM) relatif à la protection des végétaux.

Pour les parties 1 et 2, un maximum de 4 candidats passent le questionnaire en simultané.

Pour la partie 3 (QCM) tous les candidats passent le questionnaire en simultané.

Le candidat dispose de 45 minutes pour renseigner les tableaux (parties 1 et 2), et de 20 minutes pour renseigner le questionnaire à choix multiples (partie 3).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OPH	RC	TP-01292	03	22/06/2017	13/04/2017	22/40

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Mettre en place et assurer le suivi de cultures de végétaux

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 02 h 30 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury est présent pendant toute la durée de la mise en situation professionnelle.

Pendant la mise en situation professionnelle, le jury observe les candidats en simultané, puis évalue leur production hors de leur présence.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Un surveillant est requis pour le questionnaire professionnel (1 h 05 min).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OPH	RC	TP-01292	03	22/06/2017	13/04/2017	23/40

CCP

Réceptionner, préparer et conditionner des végétaux, conseiller la clientèle

Modalités d'évaluation des compétences et organisation de l'épreuve

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Mise en situation professionnelle	Préparer et conditionner des végétaux en fonction d'une consigne orale ou d'un bon de commande	00 h 40 min	À partir de consignes, le candidat réalise la préparation et le conditionnement d'un lot de végétaux issus de la production.
Autres modalités d'évaluation le cas échéant :			
▪ Entretien technique	Réceptionner et contrôler une livraison de végétaux Aider et conseiller la clientèle pour l'achat de végétaux	00 h 25 min	L'entretien technique comprend deux parties.
▪ Questionnaire professionnel	Protéger les végétaux des parasites, maladies et adventices Identifier un végétal et contrôler son état sanitaire	01 h 05 min	Le questionnaire professionnel comprend trois parties.
▪ Questionnement à partir de production(s)	Sans Objet		Sans objet
Durée totale de l'épreuve pour le candidat :		02 h 10 min	

Informations complémentaires concernant la mise en situation professionnelle :

Le candidat se présente à la session d'examen avec sa tenue de travail : veste, pantalon, chaussures de sécurité et gants de manutention. La mise en situation professionnelle est réalisée avant l'entretien technique, en simultanée pour tous les candidats.

Informations complémentaires concernant l'entretien technique :

L'entretien technique est réalisé individuellement pour chaque candidat, après la mise en situation professionnelle.

L'entretien technique comprend deux parties indépendantes :

- 1) Première partie portant sur la réception d'une livraison de végétaux : l'entretien se déroule devant un lot de végétaux. Le jury interroge le candidat sur les opérations de contrôle et de mise en place à réaliser lors de la réception d'une livraison. Durée : 00 h 10 min.
- 2) Deuxième partie portant sur le conseil client : le candidat conseille un client sur les végétaux présents dans la commande qu'il a préparée lors de la mise en situation professionnelle. Un membre du jury se met dans la situation d'un client. Durée : 00 h 15 min.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OPH	RC	TP-01292	03	22/06/2017	13/04/2017	25/40

Informations complémentaires concernant le questionnaire professionnel :

Le questionnaire professionnel comprend trois parties. Il est réalisé en présence d'un surveillant.

La première et la seconde partie sont organisées dans la continuité, la troisième partie est indépendante.

Le candidat renseigne par écrit :

1) Un tableau indiquant le nom botanique (genre, espèce et cultivar ou variété), ainsi que le nom français de 40 échantillons de végétaux sélectionnés par le jury sur 200 mis à disposition par le centre organisateur. Un document iconographique peut remplacer un végétal, dans une proportion ne dépassant pas 25%, lorsque la saison ne permet pas d'obtenir des échantillons représentatifs.

2) Un tableau indiquant le nom français de 10 échantillons (ou documents iconographiques) de maladies, adventices ou parasites des végétaux sélectionnés par le jury.

3) Un questionnaire à choix multiples (QCM) relatif à la protection des végétaux.

Pour les parties 1 et 2, un maximum de 4 candidats passent le questionnaire en simultané.

Pour la partie 3 (QCM) tous les candidats passent le questionnaire en simultané.

Le candidat dispose de 45 minutes pour renseigner les tableaux (parties 1 et 2), et de 20 minutes pour renseigner le questionnaire à choix multiples (partie 3).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OPH	RC	TP-01292	03	22/06/2017	13/04/2017	26/40

Conditions de présence et d'intervention du jury propre au CCP Réceptionner, préparer et conditionner des végétaux, conseiller la clientèle

Durée totale de présence du jury pendant l'épreuve du candidat : 01 h 05 min

Protocole d'intervention du jury :

Le jury est présent pendant toute la durée de la mise en situation professionnelle et de l'entretien technique.

Pendant la mise en situation professionnelle, le jury observe les candidats en simultané, puis évalue leur production hors de leur présence.

Pour la deuxième partie de l'entretien technique, un membre du jury se met dans la situation d'un client.

Le responsable de session doit prévoir un temps supplémentaire d'intervention du jury pour la prise de connaissance de l'épreuve et des dossiers candidats ainsi que la prise en compte des temps de correction et de délibération.

Conditions particulières de composition du jury :

Sans objet

Conditions de surveillance et de confidentialité au cours de la session CCP

Un surveillant est requis pour le questionnaire professionnel (1 h 05 min).

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OPH	RC	TP-01292	03	22/06/2017	13/04/2017	27/40

Annexe 1

Plateau technique d'évaluation

Ouvrier de production horticole

Locaux

Modalité d'évaluation	Désignation et description des locaux	Observations
Mise en situation professionnelle	<p>Une zone de culture pleine terre.</p> <p>Une zone de culture hors sol.</p> <p>Une serre équipée de tablettes.</p> <p>Un local ou une armoire phytosanitaire pour le stockage des produits.</p>	<p>Locaux équipés aux normes de sécurité et de prévention. Les zones de culture hors-sol et pleine terre doivent pouvoir être couvertes afin d'être protégées des intempéries.</p> <p>La serre doit être climatisée.</p> <p>Le local ou l'armoire phytosanitaire doivent être en conformité avec les textes en vigueur.</p>
Entretien technique	<p>Une zone couverte réservée à la vente de végétaux.</p> <p>Une zone de culture comprenant au moins un végétal greffé.</p>	<p>Cette zone couverte peut se trouver dans la serre.</p> <p>Le végétal doit être greffé en amont de la session par le centre organisateur. La zone de culture peut être pleine terre, hors-sol, ou se trouver dans la serre.</p>
Questionnaire professionnel	Un local fermé équipé d'autant de tables et de chaises que de candidats, ainsi que de tables permettant de disposer les échantillons ou documents iconographiques de végétaux et parasites de végétaux.	Sans Objet
Entretien final	Un local fermé équipé au minimum d'une table et trois chaises.	Ce local doit garantir la qualité et la confidentialité des échanges.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OPH	RC	TP-01292	03	22/06/2017	13/04/2017	29/40

Ressources (pour un candidat)

Certaines ressources peuvent être partagées par plusieurs candidats.

Leur nombre est indiqué dans la colonne « Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve »

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
Postes de travail	1	Aire de travail hors sol de 10 m ²	1	Adaptée pour la mise en place des conteneurs
	1	Aire de travail sous serre ou sous tunnel de 30 m ²	1	Équipée de plusieurs tables de travail pour le semis, le bouturage et le repotage, ainsi que d'une ou plusieurs tablettes pour la mise en place des végétaux multipliés, empotés/repotés et pour le suivi des opérations culturales
	1	Aire réservée à la vente sur le site de production	1	Suffisamment spacieuse pour permettre le stockage et la préparation de la commande
	1	Salle équipée d'autant de tables et de chaises que de candidats	16	Equipée de tables en nombre suffisant pour disposer les échantillons du questionnaire professionnel
	1	Aire de travail pleine terre de 1,20 m sur 3 m	1	Préparée pour la plantation des végétaux avec un alignement repéré au sol
Machines	1	Matériel d'arrosage et de fertilisation (pompe doseuse, lance et pomme d'arrosage)	8	Sans objet
	1	Pulvérisateur pour traitement phytosanitaire	4	Sans objet
Outils / Outillages	1	Balance de précision	16	Sans objet
	1	Tamis horticole	1	Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OPH	RC	TP-01292	03	22/06/2017	13/04/2017	30/40

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
	1	Massette	1	Sans objet
	1	Décamètre, double-décamètre ou mètre ruban de 3 m minimum	1	Sans objet
	1	Outils de plantation (plautoir, transplantoir)	1	Sans objet
	1	Outils manuel de travail du sol (bêche plate, fourche-bêche, louchet d'arrachage, griffe, râteau, pelle)	1	Sans objet
	1	Outils pour la multiplication et la taille des végétaux (sécateur, greffoir, règle, batte à semis)	1	Sans objet
	1	Récipient de 10 L à 50 L pour dilution de solution mère	4	Sans objet
	1	Récipient graduée polypropylène 500 ml et 1 L	4	Sans objet
	1	Pince à ligaturer	4	Sans objet
Équipements	1	Tables de travail pour semis, boutures, empotage et repotage	16	Installées dans la serre
	1	Arrosoir équipé d'une pomme d'arrosage	4	Sans objet
	1	Lot de fiches ou piquets	16	Sans objet
	1	Lot de caisses ou plateaux de manutention	16	Sans objet
	1	Lot de Rolls ou chariots de manutention	16	Sans objet
	1	Récipient pour déchets verts	4	Sans objet
Équipements de protection individuelle (EPI) ou collective	1	Lot d'EPI pour traitements phytosanitaires : gants, bottes ou sur-chaussures, combinaison étanche avec capuche, masque à cartouche filtrante, lunettes de protection	4	Sans objet
Matières d'œuvre	1	Une collection de 200 espèces différentes de végétaux d'ornement, plantes aromatiques, médicinales, plants fruitiers et maraichers couramment cultivés dans la profession	16	Pour le questionnaire professionnel de reconnaissance des végétaux
	1	2 L de produit fongicide, bactéricide, ou fongicide avec ou sans classement toxicologiques	16	Pour la désinfection des contenants

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OPH	RC	TP-01292	03	22/06/2017	13/04/2017	31/40

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
	1	200 végétaux de différentes espèces à tous les stades de culture (boutures racinées, jeunes plants, plantes adultes)	1	Pour la mise en situation professionnelle
	1	30 L de substrat de multiplication	1	Sans objet
	1	Boîte d'hormones de bouturage	16	Sans objet
	1	Cordeau	1	Sans objet
	1	Gamme d'amendements de différents types (minéraux et organiques), et de roches type vermiculite et perlite	16	Sans objet
	1	Gamme d'engrais de différents types (minéraux, organiques, organo-minéraux)	16	Sans objet
	1	Lot d'étiquettes et crayons	16	Sans objet
	1	Lot de 50 poteries plastiques ou terre cuite : godets de 7 cm à 9 cm, pots de diamètre 13 cm à 16 cm, conteneurs de 3 L à 7,5 L	1	Sans objet
	1	Lot de housses ou emballages de conditionnement	16	Sans objet
	1	Lot de liens de tuteurage, liens pour pinces à ligaturer, et liens pour marcottes	16	Sans objet
	1	Lot de papier aluminium et cellophane	16	Sans objet
	1	Lot de plantes mères permettant le prélèvement de boutures	16	Sans objet
	1	Lot de tontine ou de paniers métalliques pour emballage de mottes	16	Sans objet
	1	Lot de tuteurs de différentes longueurs et diamètres	16	Sans objet
	1	Pot de mastic à cicatriser	16	Sans objet
	1	Sac de 200 L de substrat de repotage	1	Sans objet
	2	Terrine de semis	1	Sans objet
	1	Lot de semences de végétaux d'ornement, plantes aromatiques, médicinales, plants fruitiers et	16	Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OPH	RC	TP-01292	03	22/06/2017	13/04/2017	32/40

Désignation	Nombre	Description	Nombre maximal de candidats pouvant partager la ressource en simultané pendant l'épreuve	Observations
		marais couramment cultivés dans la profession		
	4	Plaques alvéolées de différents diamètres : 2 cm, 3 cm, 4 cm, 5 cm	1	Sans objet
Documentations	1	Lot de documents iconographiques (photos) représentant les végétaux et maladies, parasites et adventices à identifier	16	Sans objet

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OPH	RC	TP-01292	03	22/06/2017	13/04/2017	33/40

ANNEXE 2

CORRESPONDANCES DU TP

Le titre professionnel Ouvrier de production horticole est composé de certificats de compétences professionnelles (CCP) dont les correspondances sont :

Ouvrier de production horticole ornementale Arrêté du 20/01/2012		Ouvrier de production horticole Arrêté du 13/06/2017	
CCP	Multiplier des végétaux d'ornement en production horticole	CCP	Multiplier des végétaux en production horticole
CCP	Mettre en place et assurer le suivi de cultures de végétaux d'ornement	CCP	Mettre en place et assurer le suivi de cultures de végétaux
CCP	Préparer et conditionner des végétaux d'ornement, conseiller la clientèle sur le site de production	CCP	Réceptionner, préparer et conditionner des végétaux, conseiller la clientèle

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OPH	RC	TP-01292	03	22/06/2017	13/04/2017	35/40

Annexe 3

Glossaire des modalités d'évaluation du référentiel de certification (RC)

Mise en situation professionnelle

Il s'agit d'une reconstitution qui s'inspire d'une situation professionnelle représentative de l'emploi visé par le titre. Elle s'appuie sur le plateau technique d'évaluation défini dans l'annexe 1 du référentiel de certification.

Présentation d'un projet réalisé en amont de la session

Lorsqu'une mise en situation professionnelle est impossible à réaliser, il peut y avoir présentation d'un projet réalisé dans le centre de formation ou en entreprise. Dans cette hypothèse, le candidat prépare ce projet en amont de la session. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant la présentation du projet réalisé en amont de la session » mentionne en quoi consiste ce projet.

Entretien technique

L'entretien technique peut être prévu par le référentiel de certification. Sa durée et son périmètre de compétences sont précisés. Il permet si nécessaire d'analyser la mise en situation professionnelle et/ou d'évaluer une (des) compétence(s) particulière(s).

Questionnaire professionnel

Il s'agit d'un questionnaire écrit passé sous surveillance. Cette modalité est nécessaire pour certains métiers lorsque la mise en situation ne permet pas d'évaluer certaines compétences ou connaissances, telles des normes de sécurité. Les questions peuvent être de type questionnaire à choix multiples (QCM), semi-ouvertes ou ouvertes.

Questionnement à partir de production(s)

Il s'agit d'une réalisation particulière (dossier, objet...) élaborée en amont de la session par le candidat, pour évaluer certaines des compétences non évaluables par la mise en situation professionnelle. Elle donne lieu à des questions spécifiques posées par le jury. Dans ce cas, la rubrique « Informations complémentaires concernant le questionnement à partir de production(s) » mentionne en quoi consiste/nt cette/ces production(s).

Entretien final

Il permet au jury de s'assurer, que le candidat possède :

La compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice ;

La connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier.

Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son dossier professionnel.

SIGLE	Type de document	Code titre	Millésime	Date dernier JO	Date de mise à jour	Page
OPH	RC	TP-01292	03	22/06/2017	13/04/2017	37/40

Reproduction interdite

Article L 122-4 du code de la propriété intellectuelle

"Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque."

